

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **9 avril 2018**

Décision n° **CP-2018-2289**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Aménagement des voies de desserte du Vallon des hôpitaux et du métro B - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 mars 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 avril 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mme Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), M. Le Faou (pouvoir à Mme Peillon), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Suchet (pouvoir à M. Abadie), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : M. Rousseau.

**Commission permanente du 9 avril 2018****Décision n° CP-2018-2289**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Aménagement des voies de desserte du Vallon des hôpitaux et du métro B - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 27 mars 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier concerne le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des voies de desserte du Vallon des Hôpitaux et du métro B à Saint Genis Laval. Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

Situé sur la Commune de Saint Genis Laval, le Vallon des hôpitaux est identifié comme un site soumis à des conditions particulières d'urbanisation dans le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise.

Réparti sur près de 75 hectares essentiellement propriétés des Hospices civils de Lyon (HCL), le site se décompose en 3 secteurs d'égale superficie :

- le site existant du pôle hospitalo-universitaire Lyon-sud (hôpital Jules Courmont et Université Claude Bernard Lyon I) sur la Commune de Pierre Bénite,
- le site hospitalier Sainte-Eugénie sur la Commune de Saint Genis Laval,
- entre ces 2 entités, le cœur du Vallon aujourd'hui à vocation agricole ou à usage de stationnement au profit du centre hospitalier, disposant d'une très grande qualité paysagère.

Le Vallon des hôpitaux est directement concerné par 2 projets majeurs d'infrastructures :

- le prolongement de la ligne B du métro (livraison mi-2023),
- la réalisation d'une porte de l'Anneau des sciences (2030).

Dans le cadre des réflexions engagées avec la Métropole de Lyon, la Commune de Saint Genis Laval, les HCL et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) dès 2012 sur la vocation de ce site, il a été convenu que le projet de développement du site du Vallon des hôpitaux devrait répondre aux objectifs principaux suivants :

- intégrer la création du futur pôle d'échanges multimodal (PEM) avec l'arrivée programmée de la ligne B du métro prolongée en 2023 et du futur parking relais du SYTRAL (900 places),
- créer une trame viaire structurante et des équipements publics nécessaires au développement du programme de construction et à la desserte du PEM,
- favoriser la création d'une polarité urbaine autour du PEM du Vallon des hôpitaux grâce à une programmation mixte de logements, bureaux et activités,

- garantir la constitution d'une véritable agrafe urbaine et paysagère entre les différents sous-secteurs du Vallon : quartiers Sainte-Eugénie, de l'Haye, du But, de Chazelle et cœur du Vallon ainsi qu'à une échelle plus large pour le volet paysager.

Au regard de ces objectifs, les études de faisabilité en cours ont permis de définir les orientations d'aménagement suivantes :

- le développement d'une trame d'espaces publics de grande qualité paysagère avec, notamment, la création de la nouvelle avenue de Gadagne entre l'avenue Georges Clemenceau et le futur PEM, d'un axe central structurant parallèle au chemin du Grand Revoyet actuel assurant des liaisons entre la future porte de l'Anneau des sciences, l'avenue de Gadagne, le site hospitalier Jules Courmont et la rue Francisque Darcieux et l'aménagement d'une esplanade centrale ouverte au public qui permet l'accueil des différents usagers du quartier face au futur PEM et à l'entrée modes doux du site hospitalier Jules Courmont,

- le développement d'une programmation mixte : habitat, tertiaire, activités, commerces, services et équipements publics,

- la création des infrastructures et équipements publics nécessaires à l'urbanisation du Vallon des hôpitaux (voiries secondaires, espaces publics et paysagers, groupe scolaire, crèche, salle associative),

- la prise en compte des objectifs de développement durable : haute qualité environnementale (matériaux, énergies renouvelables) et qualité d'usage,

- l'intégration du projet dans son environnement, en proposant une prise en compte de la forte déclivité du site, une conception paysagère, urbaine et architecturale en relation avec les éléments patrimoniaux existants (Sainte-Eugénie) et le futur PEM, en créant une trame de voies secondaires favorisant les liaisons avec les différents secteurs du Vallon et les secteurs environnants,

- la conservation et le développement d'une trame paysagère structurante (plus de 15 hectares) au cœur du Vallon des hôpitaux,

- la gestion des eaux pluviales conformément aux prescriptions du futur plan local d'urbanisme (PLU).

La définition du programme des aménagements viaires a nécessité la conduite d'études préalables et de reconnaissances sur le site. Ces études ont été financées sur l'autorisation de programme Études pour un montant de 311 997 € TTC. L'opération a fait l'objet d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme par délibération du Conseil n° 2018-2587 du 22 janvier 2018 d'un montant de 2 488 003 € TTC à la charge du budget principal, portant ainsi le montant de l'autorisation de programme à 2 800 000 € TTC, pour le financement de l'aménagement des voies de desserte du Vallon des hôpitaux et du métro B à Saint Genis Laval.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 25, 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, par décision du 23 mars 2018, a choisi l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, du groupement d'entreprises ARCADIS/ GAUTIER - CONQUET/ 3.14 ETUDES ET INGENIERIE pour un montant de 1 335 250 € HT, soit 1 602 300 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des voies de desserte du Vallon des hôpitaux et du métro B à Saint Genis Laval et tous les actes y afférents avec le groupement d'entreprises ARCADIS/ GAUTIER - CONQUET/ 3.14 ETUDES ET INGENIERIE pour un montant de 1 335 250 € HT, soit 1 602 300 € TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O5099 le 22 janvier 2018 pour un montant de 2 800 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

**3° - Les montants** à payer seront prélevés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et suivants - compte 23151 - fonction 844 - opération n° 0P09O5099.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 avril 2018.**